PUBLICATION MENSUELLE — 6 FR. PAR AN.

L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

« L'Amour du bien sommeille quelquefois, mais
« Dieu en a déposé le principe dans tous les cœurs;
« ce qui l'atteste, c'est l'émotion dont nous sommes
« pénétrés au récit d'une belle action. »

TROISIÈME ANNÉE.

Numéro 5. — Mai 1858.

Nous prions les personnes qui veulent bien s'intéresser à cette publication, d'avoir la bonté de nous transmettre les faits parvenus à leur connaissance, ainsi que les conseils ou les réflexions que leur aura suggérés la lecture de notre journal. M. le Directeur de l'*Exemple* recevra leurs communications avec reconnaissance; il les invite à y joindre leur nom et leur adresse, afin de pouvoir leur en accuser réception.

TOUS LES TRIMESTRES UNE GRAVURE.

PARIS

44, RUE BASSE-DU-REMPART, 44.

1858

Le nom de M. DE KONTSKI a été tiré pour le fusil.

SOMMAIRE.

—

MAI.

L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

MM. les abonnés ont reçu, avec le N° de janvier 1858, la table des matières et la liste des personnes citées dans l'Exemple pendant l'année 1857. On tient à la disposition de MM les abonnés de la province une couverture pour les livraisons de 1857, qu'on ne leur envoie pas dans la crainte que le transport ne l'endommage; ils pourront la faire prendre au bureau du journal, qui est ouvert tous les jours, à l'exception des dimanches et fêtes, depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

On trouve au bureau l'exemplaire broché de 1856 et 1857.

MM. les abonnés qui doivent du 1er mai 1856 et du 1er janvier 1857 et 1858, sont priés de payer jusqu'au 1er janvier 1859, vu que le directeur veut égaliser tous les abonnements; comme il n'y aura des abonnés que pour l'année entière.

Le directeur gérant du journal,
LE COMTE ADOLPHE KROSNOWSKI.



Personnes qui par leurs conseils et leur collaboration ont la bonté *de participer* à la prospérité du journal :

Mesdames AMET D'ABLANTÈS, MARIE DE L'ESPINAY née DE BRADI, HERMANCE LESGUILLON, ANAÏS SÉGALAS, ST PASTOU.

Messieurs AILLAUD, à Rouen, LE COMTE COULIBOEUF DE BLOCQUEVILLE, FONROUGE, HOLLAENDERSKI LÉON, LOUIS JOURDAN, LEMERCIER DE NEUVILLE, LESGUILLON, LE COLONEL MARNIER, ALBERT MONTÉMONT, OSTROWSKI CHRISTIAN (COMTE), PHILIPPE, SCHEY, LOUIS TREMBLAY.

ORGUEIL ET REPENTIR.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite).

Le jeune comte, rêveur, triste, —mais non plus à cause de sa misère, — alla s'enfoncer dans l'allée la plus solitaire du jardin de Saxe, et y médita longtemps mais infructueusement.

Il y avait deux heures que, tourmenté par son inquiétude, il marchait à grands pas, croyant se promener comme tout le monde, — lorsque, fouillant sans dessein dans sa poche, il y sentit une bourse. Cette découverte décida promptement son retour; le moindre délai pouvait, — selon lui, — faire supposer une indélicatesse ; il craignait qu'on ne le soupçonnât d'avoir eu besoin de combattre la tentation.

W.... arrive essoufflé, franchit rapidement l'escalier de la veuve et, entre chez elle avec brusquerie. Celle-ci, qui le voit hors d'haleine, ne lui donne pas le temps de s'expliquer, et pour éviter les reproches qu'elle redoute, débute par une question vague. — Lui, sans parler, jette la bourse sur une table. Madame S.. affecte une surprise de satisfaction et lui fait compliment sur le bonheur qu'il a eu de trouver un parent généreux ou un ami sincère Embarrassé, le pauvre gentilhomme proteste très-sérieusement qu'il n'a parlé à qui que ce soit et qu'il n'a rencontré aucun de ses parents pendant sa promenade.

Contente de voir les explications s'engager dans cette voie, Sophie, feignant de ne pas avoir entendu, insiste sur l'heureuse rencontre qu'il a faite ; le jeune homme se fâche, il est, — dit-il, — outragé, il jure qu'il ne reverra de sa vie Madame

S.., si elle ne reprend l'argent qui lui appartient Elle s'en défend, elle en nie la propriété, elle ose soutenir qu'elle ne sait ce qu'on veut lui dire, et peut-être eût-elle poussé plus loin l'opiniâtreté, si ses généreux mensonges n'eussent empourpré son gracieux visage. — Bien mentir est un art qu'il n'est pas donné à tout le monde de pratiquer dans de justes limites. — Mais la conviction du comte W.... était trop bien établie pour que l'obstination de Sophie pût durer longtemps. Aussi, elle reprit sa bourse avec un dépit si vif qu'elle lui échappa des mains et alla frapper contre un meuble, où elle s'ouvrit en répandant sur le parquet les pièces d'or qu'elle renfermait.

Souriant involontairement devant cette colère dont il avait été le provocateur, le gentilhomme se mit en devoir de les ramasser et de les rapporter.

Cette attentive prévenance ne put désarmer la bouderie de Madame S..., et d'un ton ironique et piqué elle lui dit: — Monsieur le comte, ne prenez point cette peine, je suis bien aise de savoir si le compte y est; vous m'avez poussée à bout par votre peu de confiance en moi, il est juste qu'à mon tour j'en manque à votre égard.

— Je fais trop de cas de cette colère pour m'en offenser; au contraire, je confesse mériter tous vos reproches, et je le confesse d'autant plus sincèrement que je les mériterai toujours; cependant, continua-t-il avec enjouement, oserai-je, sans vous irriter, vous avertir que j'aperçois dans ce coin quelques ducats échappés à vos recherches?

— Pourrai-je, répliqua la veuve sur le même ton, sans vous irriter, vous dire que vous êtes de tous les mortels que je connais, le plus bizarre?

Le gentilhomme sourit.

— Ressererai-je, poursuivit Sophie d'une voix émue et trem-

blante, l'argent que cet ami inconnu, mais vigilant, m'a chargé de vous remettre ?

— Oui, Madame, répondit le comte d'un ton ferme, je vous prie de le lui rendre et de le remercier de ma part, en le suppliant de ne plus renouveler ses offres.

Ils allaient continuer ces débats de générosité mutuelle, lorsqu'on vint avertir que le souper était servi.

— Au moins, Monsieur, dit Sophie, vous me ferez la grâce de me tenir compagnie ?

— Tres-volontiers, répondit-il; il y a trop à gagner pour moi, et voilà le seul cas où il peut m'être permis de vous montrer que j'entends mes intérêts; bien entendu, cependant, que vous serez assez indulgente pour ne pas me tenir rancune à cause de ma sauvagerie et de mon humeur atrabilaire.

— Je m'y engage, pourvu que je puisse vous gronder un peu. Allons promptement à table: je suis impatiente d'apprendre quelles auront été les rêveries de votre promenade. Vous parlerez le premier, après quoi je vous ferai part de mes idées, et nous verrons qui de nous deux aura découvert le plus heureux moyen de conquérir la fortune.

Le comte voulut éluder cette question, qui le ramenait si logiquement en face de sa misère ; il s'efforça d'esquiver par des propos flatteurs, par une brillante conversation, par des remerciements délicats, cette interrogation qui étincelait sans cesse devant lui comme les mots tracés par la main de Dieu aux lambris du palais de Balthazar ; — mais Madame S... avait trop de persistance dans ses idées pour qu'elle pût en être détournée.

Elle laissa hospitalièrement son convive disserter à sa guise, elle l'écouta avec une belle humeur ; puis, après cette concession, elle revint directement à son but. — Monsieur, lui dit-elle à la fin du repas, faites moi part, je vous prie, de

ce que vous avez imaginé. Je serais charmée de pouvoir applaudir à vos conceptions, à vos plans, à vos projets, car il ne faut plus rêver ! et plus encore d'ajouter quelques réflexions utiles à vos espérances.

— Eh ! que puis-je vous dire, Madame, répondit-il en soupirant, sinon que dans l'état où je suis il ne m'est pas possible de penser. J'ai eu beau envisager l'avenir, examiner les chances qu'il peut m'offrir, je n'ai rien entrevu qui ne soit, — et j'en rougis souverainement, — qui ne soit, hélas ! en dehors du sens commun. Jugez, Madame, de la stérilité d'un esprit rétréci par l'infortune : il n'a pu me procurer que la ressource de m'expatrier, d'aller dans un pays éloigné pour y gagner ma vie en travaillant, sans être connu de personne. Qu'en pensez-vous Madame ? Ce parti vous paraît-il si ridicule que vous ne daigniez pas même me répondre ?

— Ce projet est bon, dit Sophie lentement, mais il serait sans doute utile de le subordonner à l'épreuve que je vais vous proposer. Ecoutez-moi attentivement et surtout enfermez pour un instant votre orgueil dans votre bourse. Votre famille, je le sais, jouit de toutes les distinctions que donnent l'opulence et les honneurs ; je comprends qu'elle puisse vous refuser de nouveau les secours que vous êtes en droit d'en exiger ; mais je ne puis penser qu'elle souffre que vous acceptiez.... une position, ou que vous entrepreniez.... quelque chose qui tacherait à jamais leur honneur, surtout le vôtre. C'est sur cette délicatesse que j'établis l'espoir dont je me flatte pour vous, et j'ose croire que vous arracherez de la vanité de vos parents ce que vos demandes ne pourraient obtenir de leur bienveillance. Dès demain retournez les voir : priez, pressez, humiliez-vous même et ne rougissez point d'employer les expressions les plus soumises. Si rien ne les touche, s'ils sont impitoyables, osez leur dire que vous allez

prendre un parti si indigne du nom qu'ils portent, que l'opprobre en rejaillira sur eux. L'orgueil parlera peut-être mieux à leur cœur que la voix de l'amitié, que la tendresse familiale.

— Qu'allez-vous me proposer, Madame ? répliqua le comte avec agitation, — vous me faites frémir.

— Ne craignez rien, répondit Sophie, ce n'est qu'une menace. Veuillez m'estimer assez pour croire que je serais loin de vous conseiller de la mettre à exécution, et surtout de vous...

Le gentilhomme la contemplait en ce moment avec une passion tellement vive qu'elle s'interrompit aussitôt. — Mais, baissant la voix et laissant un doux sourire illuminer son visage, elle continua avec un adorable abandon.

— Baissez les yeux, monsieur le comte, ne me regardez point, de grâce, je ne pourrais énoncer mes idées si vous fixez ainsi vos regards sur moi. Ecoutez donc : dès que vous aurez épuisé tout ce que l'éloquence du besoin a de plus pathétique, dès que vous aurez désespéré d'émouvoir vos parents, dites-leur sans colère, sans menace, que leur dureté vous détermine à profiter de la sensibilité d'une femme de la classe commune ; que Sophie S..., plus généreuse qu'eux, ne peut souffrir qu'un homme comme vous passe ses jours dans la misère, que cette Sophie... — hélas ! elle n'est que trop connue — vous offre de partager sa fortune, et que vous êtes près de contracter avec elle un mariage.... Je n'achève point, ce sera à vous, Monsieur, de finir le tableau et d'y mettre des expressions et des couleurs dignes du sujet.

Le comte, stupéfait de cette naïve audace dont l'imprévu ne lui permettait pas la discussion, se hasarda pourtant à lever les yeux, et Sophie y vit quelques larmes qu'elle ne fit pas semblant d'apercevoir.

— Qu'avez-vous ? continua-t-elle. Vos regards m'inquiètent, et je crains fort que l'expédient, — car ce n'est qu'un expédient, Monsieur, que je viens de vous proposer, ne vous révolte. Mais enfin, s'il réussissait, m'en sauriez-vous mauvais gré ? Que risquez-vous en l'employant ?

— Un nouveau malheur qui achèverait de m'accabler, s'écria le pauvre gentilhomme avec un chaleureux élan ; mes cruels parents ne manqueraient pas d'attenter à votre liberté, et j'en serais la cause et le prétexte.

— Eh ! Monsieur, courons-en les risques, si cette violence peut rendre votre sort plus heureux. La perte de la liberté n'est point un si grand mal pour quiconque est déterminé à renoncer au monde. D'ailleurs, il suffira à ma justification et à la vôtre que l'on sache que ce n'était qu'une ruse imaginée pour amener vos parents à la nécessité de vous rendre service ; et comme il sera de l'intérêt de votre honneur de désavouer un bruit aussi ridicule, l'amour qu'on vous connaît pour la vérité et pour l'honneur empêchera tout soupçon, et nous nous trouverons justifiés tous les deux.

— Ah ! Madame, répliqua le comte en soupirant, terminons un entretien dont les suites deviendraient trop à craindre pour moi. Je vous quitte, pénétré d'admiration et sans pouvoir vous témoigner tout ce que je ressens. Oui, je ferai usage de vos conseils, je verrai ma famille.

Le lendemain, après avoir combattu quelque temps avec lui-même, après avoir repoussé les doutes de sa vanité et les perfides insinuations de son orgueil, la parole donnée la veille à Sophie l'emporta, il partit.

Les prières, les instances, les supplications qu'il eut le courage d'employer, ne lui attirèrent que des outrages de ses parents. Il était si complétement ruiné ! Outré, désespéré, il mit en œuvre sa dernière ressource ; il leur peignit avec les

couleurs les plus effrayantes l'alliance dont il menaçait de souiller leur nom, et les convia ironiquement à assister à son union avec la belle servante du brasseur S..., avec la parvenue que les salons de Varsovie avaient si bien éclaboussée de leurs épigrammes qu'elle avait dû se cacher au fond d'un faubourg peu connu.

Mais la noble famille n'avait plus aucun souci du rejeton languissant dans l'ornière de la pauvreté.

— Concluez ce mariage, dit un de ses oncles, que nous importe la femme que vous prendrez, pourvu qu'elle nous débarrasse de votre vue et de vos importunités. Celui qui se deshonore n'est plus notre parent. Vous avez gaspillé votre fortune, vous refusez le travail honorable, allez, faites comme vous l'entendez, mais ne venez plus chez nous.

— Au reste, ajouta un autre parent, nous vous désavouons dès ce jour, et si vous osez dire que vous êtes de notre famille, nous saurons réprimer votre insolence.

— Et moi, répliqua fièrement l'infortuné, je le dirai partout, non pas pour mon honneur, mais afin que personne n'ignore que vous êtes plus indignes que moi du sang qui coule dans vos veines, et que si je suis réduit à le déshonorer, ce sont vos duretés qui m'y ont forcé. Adieu, Messieurs, et pour toujours.

Léon Hollaenderski.

(La suite au prochain numéro).

RÉCOMPENSES NATIONALES

(Suite).

Meurthe. — Auguste *Ponce*, instituteur à Laneuveville-devant-Bayon, a sauvé deux jeunes gens qui allaient se noyer dans

la Moselle. — Nicolas *Tanette*, sapeur-pompier à Lunéville, s'est exposé dans deux incendies pour sauver des personnes en danger de périr. — Jean-Claude *Ferry*, maçon à Leintrey, a fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies.

Meuse. — Jean-Théodore *Vierre*, gendarme à Bar-le-Duc, s'est jeté tout habillé dans le canal de l'Ornain pour sauver une jeune fille. Thomas *Pajot*, préposé des douanes à Montmédy, s'est distingué dans un incendie. — Ambroise *Renson*, ancien militaire à Montmédy, s'est fait remarquer dans deux circonstances semblables. — Benjamin *Favier*, cultivateur à Dombras, a arrêté, au péril de sa vie, deux chevaux emportés attelés à une charrue, et dont l'un était monté par une jeune fille. — Edouard *Wayer* et Henri *Duval*, l'un sous-lieutenant et l'autre caporal de sapeurs-pompiers à Bar-le-Duc, ont tous deux rendu d'éclatants services dans un incendie considérable. — Victor-Claude *Moginot*, contre-maître de la filature de M. Bompard à Bar-le-Duc, a arraché du milieu des flammes un enfant qui allait y périr.

Morbihan. — *Pérard*, commissaire de police à Vannes, a exposé sa vie pour sauver plusieurs personnes des flammes.

Nièvre. — Paul *Tardivon*, meunier à Biches, a sauvé, au péril de ses jours, une jeune fille qui se noyait dans l'écluse d'un moulin. — Jean *Goguelat*, cultivateur à Montsauche, s'est fait remarquer par son courage dans un incendie. — Pierre *Désiré*, à Fourchambault, s'est exposé pour sauver quatre personnes en danger de se noyer.

Nord. — Napoléon-Henri *Dubois*, caporal de sapeurs-pompiers à Armentières, s'est signalé par son dévouement dans plusieurs incendies. — Eugène *Chavatte*, cabaretier à la

Gorgue, a sauvé, au péril de sa vie, deux enfants qui se noyaient dans la Lawe. — Eugène *Roland*, ouvrier cordonnier à Cambrai, a également exposé ses jours pour retirer un enfant de l'Escaut. — Edmond *Macke*, maréchal-ferrand à Hoymille, a couru de grands dangers pour sauver trois personnes qui se noyaient dans le canal de la Basse-Colme. — Charles *Treffel*, voiturier à Lille, s'est jeté tout habillé dans le canal de la Basse-Deûle, au secours d'un enfant. — Xavier-Jean *Bommel*, agé de neuf ans et demi, à Dunkerque, a risqué sa vie pour sauver deux enfants près de se noyer. — Louis *Gombert*, sapeur-pompier à Watten, s'est distingué dans l'incendie de la filature de M. Vandermet. — Auguste *Charles* et Albert *Dumoulin*, tous deux caporaux de sapeurs-pompiers à Lille, et Désiré *Bacquelet*, sapeur-pompier dans la même localité, ont fait preuve de courage dans l'incendie du magasin des fourrages militaires. — Jules *Biot* fils et Charles *Foucart*, ouvriers mineurs à Douchy, ont failli périr victimes de leur dévouement en sauvant leurs camarades surpris dans la mine par une explosion du feu grisou.

Oise. — Alphonse *Languedocq*, âgé de 15 ans, à Froissy, a eu un doigt enlevé en arrêtant un cheval furieux.

Pas-de-Calais. — Louis *Jacquart*, journalier à Vitry-en-Artois, a sauvé, non sans grand péril, un enfant qui se noyait dans la Scarpe. — Henri *Carlier*, âgé de 11 ans, à Corbehem, s'est distingué par un trait semblable ; deux enfants lui ont dû la vie. — Louis-François *Octor*, ouvrier à Montreuil-sur-Mer, a couru de grands dangers en retirant une femme d'un puits. — Gérard *Dedourge*, sapeur-pompier à Aunay, s'est signalé dans deux incendies, et dans le second a sauvé un enfant. — Henri *Clay*, âgé de 10 ans, à Saint-Omer, a, dans l'espace d'une année, sauvé deux

enfants près de se noyer. — Pierre *Zancarini*, sapeur-pompier à Saint-Omer, s'est distingué lors de l'éboulement d'une maison et dans un incendie. — Elie *Decobert*, cantonnier à Audruick, s'est jeté, quoique ne sachant pas nager, dans le canal de Calais, au secours de deux enfants. Edouard *Depecker*, tonnelier à Saint-Venant, a accompli un acte de sauvetage du même genre. — François *Laigle*, mécanicien à Beugin, a fait preuve du même dévouement.

PUY-DE-DÔME. — Jean *Bonhomme*, à Saint-Donat, a retiré de l'eau, après de périlleux efforts, un enfant qui allait périr.

PYRÉNÉES (BASSES-). — Pierre *Handy*, brigadier des douanes à Ascain, s'est conduit avec le plus grand courage dans un incendie. — Alexandre *Cortès*, apprenti coutelier à Oloron, a exposé ses jours pour sauver deux personnes en danger de se noyer dans le gave d'Ossau. — Jules *Corneille*, préposé de l'octroi à Bayonne, et Jean-Baptiste *Fau*, marin dans la même ville, ont, au risque de leur vie, retiré de la Nive un enfant qui venait d'y tomber. — Pierre *Fatin*, ex-brigadier au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, à Pau, a, dans un incendie, sauvé un officier de son régiment.

PYRÉNÉES (HAUTES-). — Pierre *Recurt*, maire d'Arné, a fait preuve de dévouement dans un incendie. — Antoine *Cazaux*, brigadier de gendarmerie à Castelnau-Magnoac, s'est distingué dans une circonstance semblable. — Jean-Marie *Tarbès*, âgé de 17 ans, à Lourdes, a retiré du Gave, au péril de sa vie, deux enfants qui s'y noyaient.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Jacques *Tixador*, maçon à Codalet, a sauvé deux personnes qui se noyaient dans la Tet.

RHIN (BAS-). — *Wolfhügel*, capitaine des sapeurs-pompiers à Brumath, a prouvé son courage dans plusieurs incendies. — Chrétien *Kohler* et Ignace *Fritsch*, gendarmes à Wœrth, ont exposé leurs jours pour sauver un jeune homme en danger de se noyer dans la Sauerbach.

RHIN (HAUT-). — Gabriel *Jaecker*, garde forestier domanial à Rixheim, a sauvé des flammes deux enfants, au risque d'y périr lui-même. — Antoine *Zimmermann*, tisserand à Oberbergheim, s'est exposé pour retirer de l'Ill une jeune fille près de disparaître sous la glace. — Émile *Zaepfel*, âgé de 17 ans, à Neuf-Brisach, a fait preuve du même dévouement envers une personne qui se noyait dans le canal du Rhône au Rhin.

RHÔNE. — Gabriel-Calixte *Heuillon*, fusilier au 2e régiment de ligne, s'est exposé en plusieurs circonstances pour sauver des personnes en danger de se noyer.

SAÔNE (HAUTE-). — Joseph *Cadot* et Jean-Claude *Caré*, gendarmes à Luxeuil, ont couru de grands dangers en cherchant à sauver une personne qui a péri dans la rivière de Breuchin. — Louis-César-Auguste *Develle*, gendarme à Faverney, a sauvé, au péril de sa vie, quatre personnes qui se noyaient. — Claude-Antoine *Racine*, docteur en médecine à Scey-sur-Saône, a exposé ses jours pour sauver une personne en danger de se noyer dans la Saône.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Charles-François *Thevenin*, gendarme à Génelard, s'est distingué par un trait semblable. — Vivant *Chaussard*, gendarme à Jouey, s'est signalé par son courage dans un incendie. — François *Lolliot-Alix* et Claude *Riot*, l'un lieutenant, commandant les sapeurs-pompiers de Longepierre, et l'autre porte-drapeau dans le même corps, ont fait preuve de dévouement dans de nombreux incendies. — Auguste *Pigneret*, âgé de 11 ans, à la Ferté, s'est

jeté tout habillé dans la Grosne, pour en retirer un enfant près de se noyer. — Louis *Morin*, perruquier à Écuelles, a sauvé, en différentes circonstances, des personnes qui se noyaient. — Jean *Delaye*, maçon à Serrières, s'est exposé dans plusieurs incendies.

SARTHE. — Pierre *Bougas,* farinier à Malicorne, s'est dévoué pour sauver quatre personnes sur le point de se noyer dans la Sarthe. — Étienne-René *Allaire*, receveur de la navigation à Malicorne, s'est plusieurs fois signalé par des traits semblables.

SEINE. — Louis *Margottet*, sergent de ville à Charonne, a couru des dangers en arrêtant un cheval emporté attelé à un tombereau. — Hippolyte *Loisnel*, pêcheur à Puteaux, s'est jeté tout habillé dans la Seine pour en retirer un enfant. — *Dubos*, ouvrier-carrier à Fontenay-aux-Roses, a contribué, au péril de sa vie, à retirer un ouvrier enseveli dans une sablonnière; s'était déjà distingué dans des circonstances semblables. — Louis-Hippolyte-Alphonse *Metzger*, employé des contributions indirectes à Bercy, a fait preuve de dévouement en sauvant des personnes qui se noyaient, et en arrêtant des chevaux emportés. — Denis *Tinton*, éclusier du canal Saint-Martin, a exposé ses jours pour sauver six personnes tombées dans le canal. — Jean-François *Cairic*, sous-lieutenant au 1er régiment de ligne, s'est jeté dans la Seine, à Charenton, pour sauver une personne sur le point de se noyer. — Joseph *Gay*, sergent de ville à Paris, a, au péril de sa vie, arrêté un cheval emporté attelé à une voiture. — Pierre *Guilbaut* et Jean-Nicolas-Josse *Fréling*, grenadiers au 1er régiment de la garde Impériale, se sont fait remarquer dans un incendie. — François *Hursy*, dit *Lagrave*, employé de l'octroi à Bercy, s'est jeté tout habillé dans la Seine pour en retirer un

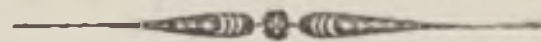
enfant. — Dame *Pitrout*, née Fortune Contesenne, à Auteuil, a sauvé trois personnes en danger de se noyer dans la Seine. — Félix *Laurent*, caporal au 96ᵉ de ligne, s'est signalé dans une circonstance pareille. — Jean-François *Boudet*, garçon confiseur à Paris, s'est exposé pour arrêter un cheval emporté attelé à un omnibus qui contenait quinze enfants. — Jean *Mugnier*, maréchal-des-logis au 4ᵉ de hussards, a couru les mêmes dangers en arrêtant deux chevaux emportés attelés à une calèche dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes. — Nicolas *Bohn*, gendarme à Charonne, s'est dévoué pour sauver une femme qui, poursuivie par un homme armé d'un couteau, s'était réfugiée sur un toit. — Jules *Hébert*, marinier de l'octroi à Paris, s'est jeté tout habillé dans la Seine au secours d'une personne qui s'y noyait. — Pierre-César *Giroux*, tailleur de pierres à Paris, a retiré deux personnes du canal Saint-Martin. — Ernest-Ferdinand *Hirsch*, commissionnaire en marchandises à Paris, a couru des dangers en arrêtant, sur le boulevard Poissonnière, un cheval emporté attelé à une voiture. — Jean-Baptiste *Bourdille*, facteur de la poste aux lettres à Bercy, s'est distingué dans plusieurs incendies. — Jean *Moniot*, sergent de ville à Paris, a exposé sa vie pour arrêter un cheval emporté attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient deux personnes. — Augustin *Raguey* et Louis-Amable *Regnault*, également sergents de ville à Paris, se sont distingués dans des circonstances semblables ; le premier a, en outre, sauvé une personne en danger d'être écrasée.

SEINE-INFÉRIEURE. — Jean-Baptiste-Charles *Paray*, sergent-fourrier des sapeurs-pompiers de Dieppe, a donné de nombreuses preuves de dévouement et a été blessé deux fois dans des incendies. — Auguste-Camille *Bertin*, tisserand

à Rouen, et l'abbé Émile-Jules *Milliard*, professeur au séminaire de Mont-aux-Malades, ont exposé leur vie pour arrêter un cheval emporté attelé à une voiture qui contenait deux personnes ; Bertin avait sauvé précédemment deux enfants sur le point d'être écrasés par un fiacre.

SEINE-ET-MARNE. — Louis-Simon *Coutanceau,* brigadier de gendarmerie à la Ferté-Gaucher, a sauvé une personne qui se noyait dans le Morin. — François *Martin*, sergent-major des sapeurs-pompiers du Châtelet, a couru des dangers en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

KROSNOWSKI.



SOIRÉE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

AU COLLÉGE NOTRE-DAME DE SAINTE-CROIX (DES TERNES).

Les délassements intellectuels ont une portée trop haute et sont, par conséquent, d'un trop bon *exemple*, pour que la relation n'en soit pas du domaine de cette Revue. Titre oblige.

Nous voulons parler d'une séance académique, — ni plus ni moins, — qui vient d'avoir lieu dans la maison des *Frères de Sainte-Croix*, dont l'institut, on le sait, vient d'être reconnu et sanctionné par le Saint-Père.

On devine que ce collége est déjà pourvu d'une académie, laquelle présidait cette soirée comme un corps déjà fortement constitué : son président, M. de L'Épine, y donnait la parole à qui de droit, avec une aisance consommée ; et chaque concurrent venait, tour à tour, faire entendre ses compositions, les unes dans la vieille langue de Démosthènes, les autres dans celle de Cicéron, et le plus grand nombre enfin

dans l'idiome maternel, le plus beau de tous encore.

Ces dernières ont souvent égayé la nombreuse et brillante assemblée par des saillies de bon goût et de bonne humeur, qui n'en sont nullement exclues. Le jeune Duseigneur, — le fils du statuaire connu, — n'est pas un des derniers en ce genre : son débit vif et coloré, sa parole accentuée, la sûreté de sa pose, s'y prêtent singulièrement...

L'élève Géraldy, — le fils du compositeur en renom, — a dit, *pour les pauvres*, des vers d'une expression bien sentie et avec une grâce infiniment touchante. On dit rarement, à quatorze ans, aussi juste et aussi net.

Puis est venue la trop fameuse scène de *Théramène*, où le déclamateur, comme Hippolyte, souvent :

« Dans les rênes lui-même (il) tombe embarrassé... »

Cette scène, récitée à trois, n'en a pas moins eu des accents vrais et sentis.

Puis sont venus les *petits* avec leurs dialogues et leurs fables ; puis les plus petits, avec leur grâce naïve et l'intérêt qu'inspire toujours la très-jeune enfance : chacun a apporté là son contingent d'efforts, et a recueilli sa part de succès. — Nous voudrions y joindre notre part de mémoire, afin de citer tous les noms qui ont retenti à nos oreilles... mais si elle manque, l'intention certes ne manque pas.

Il ne faut pas omettre cependant une démonstration d'algèbre savamment faite par M. Delatouche, qui a enlevé les bravos.... quand elle a fini. — Ah ! c'est que la science, si souvent supérieure en acquit, a bien souvent tort devant *les lettres*, qui *sont*, selon le mot de Napoléon, *l'humanité même*. C'est que la science est nécessaire et que les lettres ne sont qu'agréables, et que, comme l'a écrit un grand moraliste : « Le plaisir est plus noble que la nécessité. »

De temps en temps, les chants et les chœurs venaient alterner avec les exercices scolaires : on y sentait la bonne méthode du maître et on y distinguait de jolis timbres.

Une fraîche voix de huit ans a même fait entendre un solo... qui a ravi l'auditoire.

Parlerons-nous des talents éminents qui ont prêté leur concours à cette charmante soirée? nommer MM. Ocmelle, Osberg, Géraldy, Lefèvre, c'est dire tout ce qu'il faut pour ne point anticiper sur la mission de la renommée. Ce dernier surtout, avec son *Examen scolaire*, parlé et chanté, a excité ce rire qui fait tant de bien ; le premier, poète et compositeur aveugle, avait ému et touché avec des paroles et de la musique pleines de sentiment.

Une scène bouffonne et costumée, imitée du *Jourdain* de Molière, entre MM. de L'Épine et Charral, a clos la séance au bruit des éclats de rire de toute la salle, — qui aurait pu la trouver un peu longue... si quiconque a ri n'était pas désarmé.

Nous dirons, pour terminer, ce que disait en terminant M. de Riancey, qui avait voulu participer à cette fête de famille en compagnie du maire des Ternes (dont le fils d'ailleurs était un des concurrents) ; nous dirons qu'il est utile et bon d'exercer les jeunes gens à la déclamation, afin de leur donner la facilité et la netteté d'une parole claire et précise.

Il n'y a que l'exercice et la pratique qui puissent donner cela. Et cependant, on le dédaigne à ce point, qu'on sort le plus souvent du collége sans savoir lire. Il semble que le plus utile soit le plus négligé.

Et pourtant l'abbé d'Olivet n'hésite pas à traiter *la lecture* comme le premier des arts. En effet, lire ou dire, n'est-ce pas exprimer l'âme et le cœur? c'est bien quelque chose.

Le grand saint Paul va jusqu'à affirmer que celui qui parle parfaitement est parfait.



Puisque nous voici en voie de bon exemple, et de collége, nous signalerons le banquet que viennent d'offrir les élèves de l'institution de Saint-Joseph aux petits garçons pauvres de la commmune de Montrouge, — où cette maison est établie. — Chacun des élèves, après en avoir *habillé* chacun un, l'avait invité à venir prendre place à côté de lui, à cette table où la vraie fraternité se trouvait ainsi gracieusement pratiquée. Voilà de la charité intelligente et bien comprise : après l'aumône matérielle, qui humilie toujours un peu, voici l'aumône morale, qui relève. C'est que le pauvre, qu'on ne s'y trompe pas, a autant besoin d'estime que d'habits ; et ces jeunes patrons avaient compris que c'était la plus haute marque d'estime qu'on puisse donner à ses clients que de les admettre à sa table. Et puis, qu'est-ce, après tout, que cette aumône qui tient à distance l'obligé de l'obligeant, si ce n'est une marque de mépris ? On crie quelquefois à l'ingratitude, et l'on ne voit pas que la manière de donner étant plus encore que le don lui-même, celui qui reçoit se trouve quitte envers celui qui donne, quand ce dernier n'a pas su mêler au don de sa bourse le don de son cœur...

Il faut donc applaudir très-haut à cette ingénieuse et généreuse initiative. Semer de tels germes dans le cœur du riche et du pauvre, c'est préparer pour l'avenir de la société les fruits d'une fraternité réelle, — et d'autant plus vraie qu'elle est fondée sur l'inégalité qui seule peut être fraternelle, puisque où il y a égalité parfaite, si elle existe, il ne peut y avoir que parfaite indifférence.

Louis Tremblay.

CORRESPONDANCE.

Rouen, le 27 mars 1858.

Le 21 de ce mois, la compagnie de sapeurs-pompiers de la ville de Dieppe était rassemblée pour une revue d'armement et d'équipement.

A l'issue de cette inspection, le capitaine a remis au sergent-fourrier Paray, père, la médaille d'honneur qui, sur la demande de l'administration municipale, lui a été accordée par le ministre de l'intérieur, en récompense de ses anciens services. Dans quelques mots adressés à cette occasion à la compagnie, il a fait ressortir le mérite du sergent Paray, qui compte 47 ans de service consécutifs dans le corps des sapeurs-pompiers. « Comment donc, a-t-il dit, le sergent Paray, depuis son entrée à la compagnie, n'a-t-il point cédé à l'entraînement des coteries qui en ont tant de fois fait changer les cadres? Comment n'a-t-il point souvent écouté les conseils d'un amour-propre blessé? C'est que, pompier de cœur, il a fait abnégation de toute susceptibilité pour ne songer qu'au sentiment du devoir. Le sergent Paray est un de ces hommes de cœur et de dévouement qui n'ont qu'un but : celui d'être utile à leurs concitoyens et de les secourir dans le danger, et tel doit être le sentiment de tout pompier; aussi l'administration municipale, qui prend tant d'intérêt à notre organisation, s'est-elle empressée de solliciter du gouvernement la juste récompense dont s'était rendu digne le sergent Paray; c'est donc un encouragement pour nous tous; c'est une pensée que tôt ou tard la reconnaissance de nos concitoyens nous est acquise, quand nous avons su, par notre résignation, rester fidèle à notre poste, et nous acquitter avec conscience de notre devoir. »

Aillaud.

La cavalcade organisée à Dieppe au profit des pauvres, et qui a eu lieu le 14 février (dimanche gras), a produit net 1,876 fr., plus 200 fr. de dons en nature, total 2,076 fr., qu'on a versés dans la caisse du bureau de bienfaisance.



Rouen, le 14 avril 1858.

Une jeune personne, fille du nommé *Delerio*, tambour de la garde nationale, porteur d'ordres du 5e bataillon, demeurant rue Saint-Éloi, 41, a trouvé hier deux billets de banque dans la rue des Charrettes, où elle passait vers quatre heures du soir. Le sieur Delerio s'est empressé de déposer ces billets au bureau du commissaire central.



Le même jour, vers deux heures de l'après-midi, le nommé Louis Bocquet, qui se trouvait sur le quai d'Elbeuf à l'arrivée du bateau, est tombé dans la Seine en voulant recevoir une amarre qu'on lui avait jetée du navire. Cet homme courait le plus grand danger, lorsque le sieur Louis *Hourd*, facteur à bord du bateau, après s'être fait attacher à une corde, s'est jeté à l'eau, d'où il a pu retirer Bocquet avant qu'il eût disparu.



Un bien triste accident est arrivé dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, vers trois heures du matin. Un préposé des douanes, nommé Antoine Bégard, âgé de 32 ans, de service sur le quai Saint-Sever, est tombé dans la Seine et s'est noyé, malgré le dévouement des sieurs *Depitre* et *Granché*, ses camarades, qui se sont immédiatement jetés à l'eau pour lui porter secours.



Le 7 avril, une femme, demeurant rue des Arpents, étant

prise de douleurs pour accoucher, alla chercher son mari qui travaillait dans l'île Lacroix. En revenant chez elle, cette pauvre femme fut contrainte par la souffrance de s'arrêter sur le trottoir de la rue des Augustins. Des militaires, venant à passer, l'emportèrent pour la conduire à l'hôpital ; mais arrivée sur la place Saint-Marc, les douleurs furent tellement vives, qu'on ne put aller plus loin. On la fit entrer de suite à la pharmacie, où elle fut entourée des soins que nécessitait sa position, et, quelques minutes après, le docteur *Delafosse* la délivrait d'un beau et gros garçon ; les soins furent continués par M. *Lemarchand*, médecin, et avant de transporter cette pauvre femme à son domicile, on fit une quête dont le produit fut remis au mari.



Le 30 mars, un employé des omnibus les *Rouennaises*, le nommé *Constantin*, a trouvé, dans la voiture venue de Darnétal à onze heures et demie, un porte-monnaie contenant 34 fr. Cet employé a aussitôt déposé contenant et contenu au bureau de la place Notre-Dame, où, quelque temps après, le tout a été remis à la personne qui avait fait cette perte.

AILLAUD.



Rouen, le 2 avril 1858.

Le bal offert, le 13 mars dernier, au profit des pauvres de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Inférieure), a donné en boni pour les pauvres 268 fr. 85 cent., y compris plusieurs dons faits par diverses personnes charitables. Cette somme a été remise entre les mains du receveur du bureau de bienfaisance.



Le 30 mars, vers dix heures et demie du soir, M. *Robin*,

ancien cuirassier de la garde et gendre du gardien de la Morgue, passait près du Pré-aux-Loups, lorsqu'il entendit le bruit d'une personne qui se débattait dans la rivière. Aussitôt, sans songer au danger qu'il courait, vu l'heure avancée de la soirée, l'isolement et la rapidité du courant, le sieur *Robin* s'est jeté à l'eau, et est parvenu à sauver, après avoir plongé plusieurs fois, une jeune fille qui venait de se précipiter dans la Seine avec l'intention de se noyer.

La malheureuse jeune fille ainsi arrachée à la mort est âgée de 16 ans et demie seulement, et originaire d'une commune voisine de Rouen, où habite son père ; elle était employée chez un fabricant de cardes du faubourg Saint-Sever, qui était très-content de sa conduite ; mais il paraît que des calomnies répandues contre cette pauvre enfant et des chagrins de famille lui avaient fait perdre la tête, et lui avaient inspiré sa triste résolution.

A. AILLAUD,
de la Société des archivistes de France.



— Hier, 13 avril, écrit-on de Villeneuve-de-Rivière, un gros chien dogue enragé, appartenant à un propriétaire de Miramont, s'est échappé de la maison de son maître, et est allé à Saint-Gaudens où il a mordu plusieurs chiens qu'il a fallu abattre. De Saint-Gaudens, il a poursuivi sa course jusqu'à Villeneuve-de-Rivière Là il a rencontré un groupe d'ouvriers qui, saisis de frayeur à son aspect, ont complétement perdu la tête. Les uns se sont enfuis, les autres demeuraient immobiles et glacés de terreur.

Un seul ouvrier a conservé son sang-froid ; c'est un jeune homme nommé Raymond Dupuy, soldat récemment libéré du service, et qui a fait avec honneur la campagne de Crimée.

Dupuy, armé d'une serpe à long manche, a attendu le chien et lui a lancé un premier coup que l'animal a évité.

Dupuy ne s'est pas découragé; il lui a tendu sa jambe droite, et au moment où le chien furieux se jetait sur lui pour le mordre, l'homme exécutait un mouvement de retraite et assénait sur les reins de l'animal un coup si bien appliqué qu'il l'a étendu sur le carreau. Le courage de Dupuy a certainement sauvé la vie à plusieurs personnes.

***

— Vendredi dernier, vers deux heures de l'après-midi, il se passait à Nevers une scène bien anxieusement émouvante, sur le bas quai de la Loire, près de la première arche du pont, sous laquelle le fleuve a toujours plusieurs mètres de profondeur, même dans les basses eaux. Un jeune enfant de cinq ans environ, pendant que sa mère était occupée à laver du linge, s'amusait près d'elle sur le talus du quai, construit en moellons,

Tout à coup l'enfant perd l'équilibre et roule dans le fleuve. En un instant le courant rapide l'entraîne loin du bord, et cependant il surnage la face en l'air, soutenu par ses habits et par les mouvements instinctifs qu'il fait afin d'échapper au danger; il suit les ondulations de l'eau, les tournoiements des tourbillons fréquents qui se produisent en cet endroit, après que l'eau, retenue sous l'arche, tend à reprendre son niveau. Les cris d'alarme retentissent de tous côtés: *A l'eau! à l'eau*! Pas une barque disponible, pas le moindre canot! Pendant ce temps, le pauvre enfant est emporté vers le large; il commence à s'enfoncer, sans cependant disparaître entièrement. Dire la douloureuse anxiété des assistants, qui, la plupart, sont des personnes ne sachant pas nager, est difficile à décrire; mais un brave marinier, le nommé Germain Villars, qui se trouvait, par un heureux hasard, sur le pont, attiré par

les cris de détresse, voit ce qui se passe, franchit en quelques secondes l'escalier qui descend à la berge, se jette à l'eau tout habillé, et, en un clin d'œil, atteint l'enfant qui allait disparaître à jamais, et le ramène sain et sauf sur le bord.

Villars est entouré de la foule ; on le comble de félicitations ; mais comme il est coutumier du fait, car il a déjà obtenu plusieurs médailles de sauvetage, il ne paraît pas trop sensible à cette ovation. Il porte sur ses bras l'enfant à la malheureuse mère, dont le douloureux émoi lui faisait pousser des cris déchirants, et que la vue de son enfant sauvé ne put parvenir à calmer que longtemps après. *(Journal de la Nièvre.)*

***

— Nous mettons un extrait de la lettre suivante, qui nous a touché et par sa simplicité et par la bonne action ignorée que notre correspondant a eu la bonté de nous faire parvenir.

« Monsieur le comte,

» En lisant les recueils de votre estimable journal, j'ai vu que vous demandiez avec empressement de savoir, dans chaque localité où circule cet ouvrage périodique, tous les beaux traits d'humanité qui y arrivent. Oui, cet ouvrage inestimable pourra renouveler et maintenir un amour tant désiré de la classe des hommes malheureux et délaissés.

» Je puis donc vous citer ici, dans Tarare, l'aumônier de la providence (nommé Extragnot), qui a consacré tous ses biens pour soulager les malheureux vieillards ; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il n'a voulu les restreindre dans aucune de leurs volontés, il leur fournit de tout, même dans leurs habitudes contractées, sans aucune observation répréhensible ; vous pouvez bien le citer et le porter au nombre des plus remarquables de vos écrits. SAPIN GÉRIN.

Tarare, 5 août 1857.

FAITS DIVERS.

— La Préfecture de police est dans l'usage de donner, à titre d'encouragement, des gratifications aux cochers des voitures de place et de remise, ainsi qu'aux receveurs des omnibus, qui, dans le courant de l'année, ont fait preuve d'une plus grande probité en rapportant des objets oubliés dans leurs voitures.

Pendant l'année 1857, le montant des sommes en or, argent, billets de banque et valeurs au porteur, déposées par les cochers et receveurs, s'est élevé à la somme de 224,112 fr. 37 c., indépendamment d'un grand nombre de bijoux et autres objets plus ou moins précieux. Il est juste de porter à la connaissance du public les noms des principaux auteurs de ces actes de probité.

Des récompenses ont été accordées par le préfet de police aux nommés :

Dangereux (Fortuné), cocher inscrit sous le n° 4999 ; Delorme (Jean), cocher, n° 4251 ; Turlet (Dominique), cocher, n° 4942 ; Garreau (François), receveur, n° 1405 ; Poty (Pierre), cocher, n° 9434 ; Macquart (Gabriel), cocher, n° 4152 ; Feige (Marie-Eucharisté), cocher, n° 2966 ; Petiet (Claude-Pierre), cocher, n° 5456 ; Mathieu (Couturier-Jean-Luc), cocher, n° 5438 ; Feige (Marie), cocher, n° 4181 ; Métairie (François-René), receveur, n° 807 ; Gonthier (Alexis), cocher, n° 404 ; Claës (Jean), cocher, n° 1291 ; Grousset (Pierre-Jean-Bruno), receveur, n° 7810 ; Socquet (Barrod-Michel), cocher, n° 1939 ; Nicolas (Alexandre), receveur, n° 1417 ; Mosard (Mathias), cocher, n° 167 ; Daviot (Claude), receveur, n° 520 ; Leroux (Eugène), receveur, n° 88 ; Durand (Jean), receveur, n° 736.

Les vingt-cinq cochers et receveurs dont les noms suivent, qui n'ont pas reçu de gratifications, méritent néanmoins une mention honorable.

Marquis (Jean-Joseph), cocher, inscrit sous le n° 13766; Lagriffoule (Joseph), cocher, n° 6371; Cordier (François), cocher, n° 66; Ballancet (François), cocher, n° 5570; Guillaud, cocher, n° 2333; Figeac (Jean-Baptiste), cocher, n° 3772; Chossalland (Marc), cocher, n° 2820; Belloc (Amand), dit *Laurent*, cocher, n° 5236; Simon (François), cocher, n° 903; Eggenwiller (Jean), cocher, n° 6492; Bossard (Louis-François), cocher, n° 2485; Isambert (Jean-Baptiste), cocher, n° 2957; Grange (Pierre-Bazile), receveur, n° 1437; Monnereau (Jacques), receveur, n° 1359; Calvet (Pierre-Jean), receveur, n° 387; Blanc (Eugène), receveur, n° 333; Fourvel (Antoine), receveur, n° 55; Marquet (Jean-Baptiste), receveur, n° 384; Lécolle (Charles-Edouard), receveur, n° 352; Déron (François-Xavier), receveur, n° 839; Méchin (Elie), dit *Pacifique*, receveur, n° 1111; Dumont (Achille-Edouard), receveur, n° 1352; Demay (Théodule), receveur, n° 1151; Jacquemard (Pierre-Louis), receveur, n° 946; Bassompierre (Jean), dit *Louis*, n° 451.

— Dimanche dernier, le sous-préfet de Saint-Omer remettait au jeune Henri Clay, du Haut-Pont, âgé de dix à onze ans, une médaille d'argent qui lui a été décernée par l'empereur pour avoir sauvé deux de ses camarades qui se noyaient dans le canal.

Deux jours après, vers le soir, le jeune Henri Clay entendait des cris : « Au secours!... on se noie!... viens vite, Henri! » C'était un enfant de l'hospice, âgé de quatre ans, qui venait de tomber dans la rivière de l'Aa. Notre jeune médaillé n'hésita pas un seul instant à exposer son existence une troisième fois, et fut assez heureux pour ramener l'enfant sain et sauf.

— Ces jours derniers, plusieurs enfans de la commune d'Oberbergheim (Haut-Rhin), étant allés, au sortir de l'école, s'amuser sur les bords de l'Ill, l'un d'entre eux tomba accidentellement dans la rivière à un endroit assez profond. Entraîné par le courant, le pauvre enfant allait disparaître dans

les flots, lorsque le jeune Léger Stoltz, âgé de huit ans à peine, se précipita dans la rivière, et déjà il était parvenu à saisir son camarade lorsque ses forces le trahirent tout-à-coup; trop faible pour sortir de la rivière avec son fardeau, il ne put que le soutenir sur l'eau, et au risque de se noyer avec lui, il resta dans cette difficile position jusqu'au moment où, attiré par les cris de détresse poussés par les autres enfants, un passant vint arracher à une mort certaine l'enfant tombé dans la rivière et son généreux libérateur.

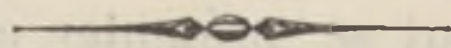
— Une bourse, contenant une certaine somme, a été trouvée rue du Croissant par M Jobey, propriétaire, rue des Jeûneurs 12. On peut se présenter chez lui pour la réclamer.

— Dernièrement, le nommé Violette, marchand ambulant, qui stationne d'habitude aux abords du Théâtre-Français, s'aperçut qu'un individu, à qui il venait de vendre des oranges pendant un entr'acte, avait oublié sur sa charrette une bourse contenant 550 francs en or.

Après avoir attendu vainement toute la soirée que quelqu'un vînt lui redemander cette somme, le sieur Violette s'empressa d'en faire le dépôt au bureau du commissaire de police de la section, où elle a été réclamée hier par un étranger à qui elle appartenait. Celui-ci, qui n'espérait plus rentrer dans la possession de sa bourse, a laissé 40 francs à titre de récompense pour l'auteur de l'acte de probité que nous sommes heureux d'avoir à signaler à nos lecteurs.

— Nous sommes heureux de pouvoir enregistrer un trait de probité d'un garçon du café du Sentier, boulevard Poissonnière, le nommé Charles Déthélinard-Virquin, qui, ayant trouvé des valeurs au porteur pour une somme de cinq mille francs, s'est empressé de les remettre à son propriétaire.

— On annonce, dit le *Courrier des Etats-Unis*, qu'une invention nouvelle d'une grande utilité pratique va être mise à l'essai très-prochainement à Washington. Il s'agit d'un appareil électrique au moyen duquel on pourrait instantanément allumer ou éteindre tous les becs de gaz d'une ville entière. A plus forte raison serait-il facile de poser dans les hôtels et établissements publics les fils conducteurs nécessaires pour le même objet. Il est facile de se rendre compte de l'économie de temps, de travail et d'allumettes qui en résultera, surtout dans l'éclairage des grandes voies urbaines.



MERVEILLES DE L'ÉLECTRICITÉ.

(Suite).

Avec le procédé de M. Rebold, il suffit, pendant quelque temps, d'un quart d'heure par jour, avant ou après le travail, pour rétablir la santé; il en faut moins encore quand il s'agit simplement de rétablir un juste équilibre dans l'organisme humain, en rappelant l'harmonie dans les fonctions vitales.

Nous extrayons la citation suivante d'une brochure de M. Rebold, publiée sur le système qui nous occupe. Pour peu qu'on étudie, d'un côté, l'action de l'électricité sur le corps humain, puis, d'un autre côté, les effets des anciennes méthodes curatives, ainsi que les nouvelles, nées des découvertes et du progrès des sciences, on est forcé de s'avouer que des milliers de guérisons, plus ou moins surprenantes pour ceux mêmes qui étaient appelés à les diriger, ont été obtenues par les unes et les autres. Il faut donc bien se pénétrer de cette vérité que, malgré tous les systèmes, malgré toutes les méthodes

les plus opposées, des maladies s'aggravent et se guérissent sans le secours de la médecine, et qu'il existe dans la nature un principe agissant universellement, lequel, dans de certaines conditions, opère ce que nous attribuons vaguement à la puissance de l'art. Ce principe universel n'est autre que l'électricité : c'est cette même électricité qui est considérée par les savants les plus illustres comme le principe de la vie dans l'homme, dans les animaux et dans les végétaux; et nous ne saurions, conséquemment, lui refuser la propriété de combattre les maladies dont ils peuvent être atteints. C'est, en effet, ce qui résulte d'une multitude d'expériences faites avec plus ou moins de succès depuis la découverte de Galvani.

KROSNOWSKI.

(*La suite au prochain numéro.*)

DONS.

Madame Courtois, directrice des postes à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), a fait don d'une somme de 20 fr. à l'Orphelinat du Prince Impérial.

M. le baron Mundy, propriétaire en Moravie, a remis à l'ambassadeur de France à Vienne une somme de 1,000 fr. en lui exprimant le désir qu'elle fût employée à secourir les personnes blessées lors de l'attentat du 14 janvier.

A été remise pour l'Orphelinat du Prince Impérial une somme de 220 fr. adressée par M. Hernoux, ingénieur en chef du département de l'Yonne, au nom des ingénieurs, conducteurs et employés des ponts et chaussées attachés au service ordinaire de ce département.

A Vienne, une somme de 1,000 fr. a été remise par M. le baron Ho Presti, magnat du Banat, au profit des militaires

blessés et des familles des militaires tués le 14 janvier. Le baron de Bourqueney a également reçu de M. Zeillner, adjoint au procureur des finances à Cracovie, une somme de 50 francs pour la même destination.

Une somme de 60 francs, montant d'une collecte faite par les directeurs, professeurs et élèves de l'école normale primaire de Nîmes, en faveur de l'Asile de Vincennes et de l'Orphelinat impérial.

M. Billion, directeur du théâtre impérial du Cirque, une somme de 1,000 francs destinée par moitié à l'Orphelinat du Prince Impérial et à l'Asile impérial de Vincennes.

M. Porion, conseiller municipal et ancien maire d'Amiens, a légué aux pauvres 2,000 fr., et à la ville une somme de 5,000 fr., qui sera convertie en rentes sur l'Etat, et portée chaque année au budget municipal.

M. Droche, membre du conseil municipal de Lyon, a fait un nouveau don de 500 fr. à l'Orphelinat du Prince Impérial.

M. le docteur Dunos, professeur honoraire à l'école de médecine de Marseille, a affecté à la même destination une somme de 500 fr.

M. Rougé, percepteur des contributions directes à Pujols (Lot-et-Garonne), a fait don d'une somme de 100 francs à l'Orphelinat du Prince Impérial.

M. Ferdinand Carteirade, demeurant à Alais (Gard), a fait don d'une somme de 200 francs à l'Orphelinat du Prince Impérial.

1° Une somme de 1,045 fr., offerte par les facteurs des Halles de Paris ;

2° Une somme de 50 fr., offerte par M. Taillade, entrepreneur des voitures spéciales desservant le chemin de fer de Lyon.

A été remise une somme de 200 francs provenant de la souscription votée par le conseil général du département de Vaucluse, en faveur de l'Orphelinat du Prince Impérial.

Les fonctionnaires et élèves du lycée impérial de Sens ont adressé 200 francs pour l'Orphelinat du Prince Impérial.

Une somme de 100 fr., a été adressée par M. Pille, ingénieur des ponts et chaussées à Sens, pour l'Asile impérial de Vincennes.

M. Hubert Delisle, sénateur, a adressé une somme de 400 fr. pour l'Asile impérial de Vincennes et l'Orphelinat du Prince Impérial.

M. Benzeval, instituteur communal au Mage (Orne), a envoyé une somme de 5 fr. pour l'Orphelinat du Prince Impérial.

En mémoire du docteur Ruëf, son fils, récemment décoré à Strasbourg et décédé depuis, M. Abraham Ruëf a fait don d'une somme de 200 fr. à l'Orphelinat du Prince Impérial.

M. du Kermont, percepteur à Beaucaire (Gard), a fait don d'une somme de 25 fr. à l'Orphelinat du Prince Impérial.

MM. Orignac, brigadier, et Roux, gendarme, à la caserne de Babylone, ont fait abandon, en faveur des pauvres du bureau de bienfaisance du 10e arrondissement, de la somme de 25 francs qu'ils ont reçue comme prime du sauvetage d'un homme tombé la nuit, par accident, du pont de l'Alma dans la Seine.

Le comte AD. TAB. KROSNOWSKI, *Directeur-Gérant.*

SOUSCRIPTEURS

D'APRÈS L'ORDRE DE LEURS SOUSCRIPTIONS.

(Suite.)

M. Balmon, propriétaire, capitaine des sapeurs pompiers, Tarare (Rhône).
M. Souzy, mécanicien à Pontcharra.
Le prince Vangali.
M. le Marquis de Béthisy.
M. Charles Bauche, secrétaire de la Légation de Belgique auprès de Sa Majesté Catholique.
M. Houyet aîné à Marcq en Bareuil-les-Lille (Nord).
M. le comte de Blangy.
M. Kretly, ancienne maison Loiseleur, passementerie militaire, 46, galerie Montpensier, Palais-Royal.
Ferrouh-khan, ambassadeur de Perse.
La princesse de Belgiojoso.
M. de Hryniewicz.
La comtesse Elgin.
M. Bertrand (Léonard), sapeur pompier, et maître plâtrier, Tarare (Rhône).
M. le comte Uruski.
M. le comte Adam Zamoyski.

(La suite au prochain numéro).



SCEAUX. — Imprimerie de MUNZEL frères.

L'EXEMPLE

PARAITRA DÉSORMAIS LE 15 DE CHAQUE MOIS

Par livraisons de 32 pages.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Paris.	Départements.	Étranger.
Pour une année. .	6 fr. » c.	7 fr.	9

On trouve des exemplaires brochés de 1856 et 1857.

ON S'ABONNE :

A PARIS, Bureau du Journal, 44, rue Basse-du-Rempart, de 10 h. à 1 h.
A LILLE, chez Labitte, lib.-éditeur.
DÉPARTEMENTS, chez tous les principaux libraires.
AMSTERDAM, chez Caarelsen, libraire.
LEIPZIG, chez Broekhaus.
VARSOVIE, chez Olgerbrand, lib. édit.
PÉTERSBOURG, chez Issakoff, libr.
BRESLAU, chez W.-G. Korn, lib.-édit.
LONDRES, agence anglaise, 67. New-
— man-Street, Oxford-Street.
Abonnement au même prix qu'à Paris.

OU PAR LA POSTE

A l'aide d'un mandat ou d'un bon sur une maison de Paris à l'ordre du Caissier du Journal.

SCEAUX. — Imprimerie de MUNZEL frères.